

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20241216-27_16122024-DE



République Française
Département du Nord

ville de Cambrai



Publié le : 03 Janvier 2025 à 08:05

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2024

OBJET : N° 27

RAPPORTEUR : Monsieur DEVILLERS

**INTITULÉ : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU (RPQS).
ANNEE 2023**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 10 Décembre 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Madame Marie-Anne DELEVALLEE, Maire-Adjointe – pour le Maire empêché.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; MME LABADENS ; M. MOAMMIN ;
Mme DROBINOHA ; M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;
M. DOBREMETS Adjoints au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; M. SIEGLER ; MME CHATELAIN ; M. VAILLANT ;
MME DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ; M. LEROUGE ;
M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. F.X VILLAIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE ;
Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme CARDON ;
M. SIMPERE qui a donné procuration à M. L. WIART ;
MME BRIQUET qui a donné procuration à Mme LABADENS ;
M. F. WIART ;
Mme CHARPENET ;
Mme BERTELOOT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales (C. G. C. T.), un Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics (R. P. Q. S) de l'eau doit être présenté par la collectivité organisatrice au Conseil Municipal.

Publié le : 03 Janvier 2025 à 08:05

Un décret et un arrêté en date du 02 mai 2008 ont par ailleurs précisé un certain nombre d'informations (dénommées indicateurs de performance) que devait reprendre chaque R. P. Q. S.

Ce rapport reprend pour l'essentiel les informations figurant dans le rapport annuel que le délégataire doit remettre à l'autorité délégante en application de l'article L.411-13 du C. G. C. T

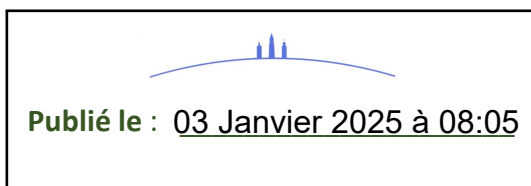
C'est enfin un outil d'amélioration et de suivi de la gestion du service à partir des indicateurs de performance.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver :

- le rapport 2023 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau ;
- le rapport annuel du délégataire année 2023.

Les documents complets sont consultables sur le site de la Ville au lien hypertexte caché suivant, valable jusqu'au 26 février 2025 <https://www.villedecambrai.com/rad-ville-de-cambrai>

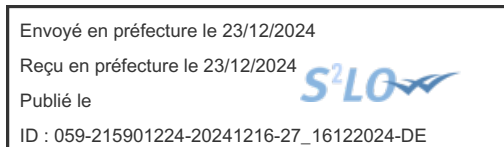
Le Conseil Municipal prend acte du rapport.



Le secrétaire de séance,
M. Benoit VAILLANT

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Pour le Maire,
M. Jean-Marie DEVILLERS
Conseiller Municipal délégué
à l'Eau et Assainissement
et Propreté de la Ville



Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20241216-27_16122024-DE



ville de Cambrai



Publié le : 03 Janvier 2025 à 08:06

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Publié le : 03 Janvier 2025 à 08:06



Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2	Achats d'eaux brutes	6
1.6.	Eaux traitées	6
1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023	6
1.6.2	Production	6
1.6.3	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5	Autres volumes	8
1.6.6	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	10
2.1.	Modalités de tarification.....	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	11
2.3.	Recettes	12
3.	Indicateurs de performance.....	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau	15
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	15
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	16
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	17
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	18
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	18
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2).....	18
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0).....	19
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	19
4.	Financement des investissements	21
4.1.	Branchements en plomb	21
4.2.	Montants financiers	21
4.3.	État de la dette du service.....	22
4.4.	Amortissements	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	22
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	23
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	23
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	23
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	24

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : **Ville de CAMBRAI**
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : **Commune**
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **CAMBRAI et quelques rues des communes d'Awoingt, Proville, Sailly-lez-Cambrai, Tilloy-lez-Cambrai**
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui
- Existence d'un schéma directeur Oui

* Approbation en assemblée délibérante

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par une Entreprise privée.**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **Société des Eaux du Cambrésis (VEOLIA EAU)**
- Date de début de contrat : **01/01/2021**
- Date de fin de contrat initial : **31/12/2036**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : /
- Nombre d'avenants et nature des avenants : /

1.3. Estimation de la population desservie (D101.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **32 296** habitants au 31/12/2023 (32 964 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **15 091** abonnés au 31/12/2023 (14 947 au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2023	Nombre d'abonnés Autres services d'eau potable au 31/12/2023	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
15 076	10	5	15 091	0,96%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **82,46 abonnés/km** au 31/12/2023 (82,58 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,14 habitants/abonné** au 31/12/2023 (2,20 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation comptabilisée année entière domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **120,99 m³/abonné** au 31/12/2023 (111,71 m³/abonné au 31/12/2022).

1.5. Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **2 683 768 m³** pour l'exercice 2023 (2 537 217 m³ pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
SOURCE et FORAGES CAMBRAI/PROVILLE -	Eau souterraine	15 000 m3/j	2 537 217	2 683 768	5,77

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

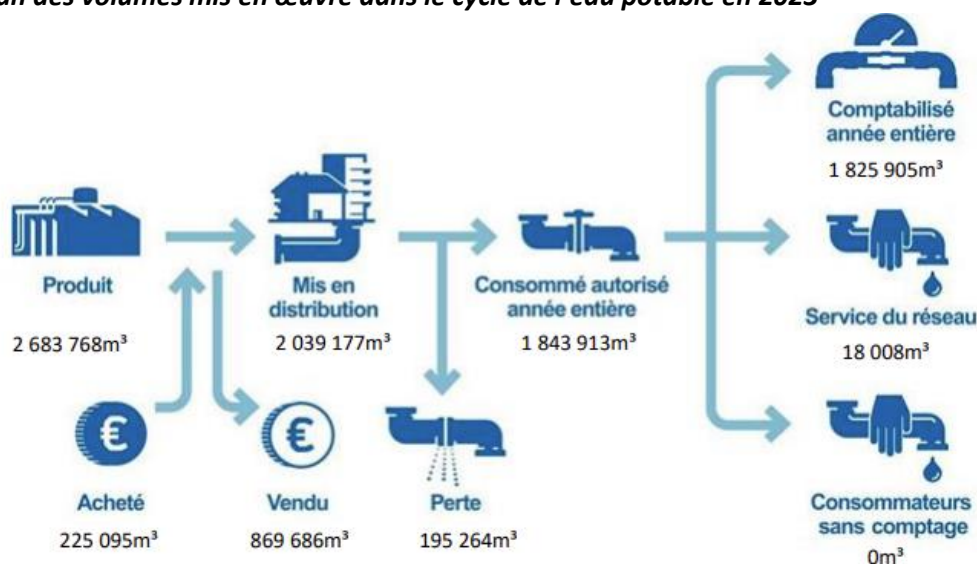
1.5.2 Achats d'eaux brutes



Achat d'eau	Volume acheté à d'autres services d'eau potable durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté à d'autres services d'eau potable durant l'exercice 2023 en m ³	Variation %
Neuville-St-Rémy Noréade Raillencourt-Ste-Olle	196 065	225 095	14,8

1.6. Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



Le volume de service est calculé selon les recommandations de l'ATSEE et est détaillé dans le RAD 2023.

1.6.2 Production



Le service dispose d'une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Capacité de production	Type de traitement
USINE DE CAMBRAI-PROVILLE	15 000 m ³ /j	Chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Cependant, sur l'unité de distribution de CAMBRAI, les valeurs sont identiques (pas de perte d'eau

entre le prélèvement et la production).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
SOURCE et FORAGES CAMBRAI/PROVILLE - Total du volume produit (V1)	2 537 217	2 683 768	5,77%	60

1.6.3 Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
NEUVILLE-SAINT-REMY	762	8 189	974,7%	60
RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	147 960	174 976	18,3%	60
NOREADE	47 343	41 930	-11,4%	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	196 065	225 095	14,8%	60

La répartition des volumes achetés entre les communes de Raillencourt-Sainte-olle, Neuville Saint Rémy et Cambrai a été modifiée par la réalisation des travaux sur le réservoir Raillencourt Pasteur, qui ont entraîné un changement de la circulation de l'eau.

Cette nouvelle répartition fait évoluer les volumes achat et vente d'eau entre les différentes communes.

1.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 417 746	1 429 616	0,83 %
Abonnés non domestiques	233 675	390 417	67,07 %
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 651 421	1 820 033	10,2%
NEUVILLE-SAINT-REMY	310 196	359 186	15,8%
RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE	327 962	337 638	3,0%
NOREADE	185 582	172 862	-6,9%
Autres	0	0	0%
Total vendu à d'autres services (V₃)	823 740	869 686	5,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

Concernant les volumes vendus aux abonnés domestiques : Aux volumes réellement comptabilisés s'ajoute le pourcentage de fuite après compteur dégrévés dans le cadre de la Loi Warsmann (1%).

1.6.5 Autres volumes



	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	18 008	11,5%
Volume de service (V9)	16 144		

Le volume de consommation sans comptage correspond aux volumes prélevés sur le réseau pour la défense incendie, l'arrosage public, mais également aux vols d'eau sur les poteaux et bouches d'incendie par les gens du voyage ou des entreprises de BTP qui se branchent sur les appareils publics sans autorisation.

Le volume de service du réseau correspond aux volumes prélevés sur le réseau pour les besoins du service proprement dit : purges, vidange de biefs, nettoyage des réservoirs, ...

1.6.6 Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 685 834	1 843 913	9,4%

1.7. *Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)*



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **183** kilomètres au 31/12/2023 (181 au 31/12/2022).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	0 €	0 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,0893 €/m ³	0,0967 €/m ³
	Autre : _____	€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	38,88 €	41,42 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,1641 €/m ³	1,2402 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €/m ³	0,0641 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,32 €/m ³	0,35 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	10,72	11,60	8,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	10,72	11,60	8,2%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	38,88	41,42	6,5%
Part proportionnelle	139,69	148,82	6,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	178,57	190,24	6,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	7,69	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	38,40	42,00	-8,57%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	___%
Autre :	0,00	0,00	___%
TVA	12,98	13,83	3,59%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	59,78	63,52	-5,0%
Total	249,09	265,36	3.63%
Prix TTC au m³	2,08	2,21	4,0%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Sur la base d'une facture d'eau type 120 m³, le prix de l'eau à CAMBRAI est supérieur au prix moyen du Bassin Artois-Picardie.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de **2 689 719 m³** (2 475 161 m³ en 2022).

2.3. Recettes



Produits:

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes de vente d'eau (exploitation du service)	2 977 434	2 998 705	0,71%
Recettes liées aux travaux à titre exclusif	167 008	148 241	-11,2%
Autres recettes (produits accessoires)	149 627	128 929	-13,8%
Autres recettes (Collectivité et autres organismes publics)	917 048	823 711	-10,2%
Total des recettes	4 211 116	4 099 586	-2,65%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : **2 998 705 €** (2 977 434 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. *Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)*



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	87	0	80	0
Paramètres physico-chimiques	43	11	35	7

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	74,4%	80,0%

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte). La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,98%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	100

- (1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
 Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau (P104.3)	91,8 %	93,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	25,51	27,60
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	86,5 %	89,3%

Le rendement du réseau sur l'unité de distribution de CAMBRAI est de **93,3 %**, soit largement supérieur au rendement « Grenelle 2 * » fixé à 72,82%. En conséquence, il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'actions spécifique.

(*) Le rendement « Grenelle 2 » est le seuil de rendement à atteindre compte-tenu des caractéristiques du service, estimé conformément au décret du 27 janvier 2012.

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité

de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,20 m³/j/km (3,64 en 2022).

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 2,93 m³/j/km (3,39 en 2022).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en m	200	400	1 500	850	428	508	980	275

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,35 % (0,40 en 2021).

3.4. *Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)*



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2022).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, 28 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (26 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,86 pour 1 000 abonnés (1,74 en 2022).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2022).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les

modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	0	0
Epargne brute annuelle en €	128 053,55	228 608,80
Durée d'extinction de la dette en années	0	0

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	109 106	118 007
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	3 645 205	3 897 297
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	2,99	3,03

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2023 est de 3,03% (2,99% en 2022).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations

réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 5

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 0,33 pour 1000 abonnés (0,33 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	12 195	12 213
Nombre de branchements en plomb	291	291
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	289	290
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,68 %	0,34 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	2,4 %	2,4 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	102 157, 77	326 419, 30
Montants des subventions en €	193 969,60	134 284, 90
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Principaux travaux réalisés pendant l'exercice :

Intitulé de l'opération	Montant (en €HT)
Poursuite renouvellement branchements plombs	Intégré au contrat
Modification des réseaux d'eau potable existants	Intégré au contrat
Travaux digue du canal et chemin de la blanchisserie à Cambrai (détournement du réseau existant et passage en encorbellement du canal St Quentin)	450 799,99

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0	0
	en intérêts	0	0

4.4. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 119 249, 96 € (119249, 96 € en 2022).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € HT
Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable	Intégré à la DSP
Réservoir Route d'Arras	Intégré à la DSP
Approfondissement des sources	Intégré à la DSP
Sectorisation	Intégré à la DSP
Sécurisation réservoir Paul Bezin	30 000
Renouvellement Ø 400 Av Pompidou	250 000
Renouvellement du réseau d'eau potable de la Cité Michelet	102 356
Renouvellement du réseau d'eau potable de la rue Léon Blum	81 196
Renouvellement du réseau d'eau potable de la Résidence d'Esnes	110 000
Renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de la Manutention	47 000
Renouvellement du réseau d'eau potable de la rue Monstrelet	102 356
Renouvellement du réseau d'eau potable de la rue Neuve des Capucins	85 372
Renouvellement du réseau d'eau potable de la rue des Chaudronniers	71 543

Et d'une manière générale, renouvellement des canalisations en fonte grise et PE ancien lors de travaux de voirie ou si fuites récurrentes

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 49 demandes d'abandon de créance et en a accordé 49.

1 514,53 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0005 €/m³ pour l'année 2023 (0,0004 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

SANS OBJET

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	32 964	32 296
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,08	2,21
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	74,4%	80,0%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	91,8%	93,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,64	3,20
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,39	2,93
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,40%	0,35%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0004	0,0005
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,74	1,86
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0	0
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,99%	3,03%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,33	0,33

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable Année 2023

Synthèse

RPQS : Rapport produit en application de l'article L 22245 du CGCT

Service public de l'eau potable géré à l'échelon communal (Délégation de gestion de la CAC)
Contrat de délégation avec la Société des Eaux de Cambrésis (VEOLIA EAU) – Echéance
31/12/2036

Population desservie : 32 964 habitants (CAMBRAI + qq abonnés d'AWOINGT, SAILLY-LEZ-
CAMBRAI, PROVILLE et TILLOY-LEZ-CAMBRAI)

Patrimoine :

- Une usine de production à PROVILLE
- 6 réservoirs
- 183 km de réseau (Hors branchements)

Volume prélevé stable : 2 638 768 m³ (5,7% vs 2022)

Rendement du réseau : 93,3 % - Amélioration constante en raison des campagnes de
recherche de fuites renforcées

Qualité :

Microbiologie : 100% des analyses conformes

Paramètres physico-chimiques : 80,0 % d'analyses conformes

Tarification :

Facture type 120 m³ = 265,36 €, soit 2,21 €/m³

Hors taxes Agence de l'Eau et TVA : 1,68 €/m³ (Moyenne Bassin Artois-Picardie : 1,63 €/m³)

Principaux travaux réalisés au cours de l'exercice 2023 :

Intitulé de l'opération	Montant (en €HT)
Poursuite renouvellement branchements plombs	Intégré au contrat
Modification des réseaux d'eau potable existants	Intégré au contrat
Travaux digue du canal et chemin de la blanchisserie à Cambrai (détournement du réseau existant et passage en encorbellement du canal St Quentin)	450 799,99

